Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

puissent, eux aussi, se tourner, s'ils le désirent, s'ils en sont dignes, vers des besognes moins abêtissantes, plus créatrices, ou, tout simplement, vers des loisirs.

Il ne vise pas comme le système marxiste, à établir la dictature du prolétariat, c'est-à-dire à consolider dans les avantages fictifs du pouvoir politique une situation spirituellement inférieure, il permet l'expansion de la personne humaine en même temps que l'accroissement de ses procédés d'économie d'énergie. Il supprime les conflits apparents où s'épuise et se perd la société actuelle : conflits de classes, conflits de partis, le seul conflit essentiel est celui que mène contre le monde et contre les cadres figés de sa pensée la personne humaine créatrice et vivante. Enfin, il est immédiatement possible, comme je vais essayer de vous le montrer. L'accomplissement prend ainsi pied non sur le rêve, mais sur le réel.

Comment organiser ce service civil.

Avant tout, nous croyons nécessaire de faire les remarques fondamentales suivantes :

— un travail est qualifié ou qualitatif quand il engage la personne dans un conflit créateur,

— un travail créateur pour l'un pourra être automatique pour un autre.

Enfin, un être ne peut déterminer la part du travail d'autrui qui est automatique, car ce problème est *rigoureusement subjectif.*

Et il ne faut jamais perdre de vue les observations précédentes.

Enfin, remarque essentielle, les modalités d'application du service civil ne sont valables que pour un instant donné, et l'effort créateur de l'homme, appliqué à l'économie d'énergie servile, fera évoluer de façon continue la part automatique du travail. Cette évolution constitue sans doute la caractéristique la plus originale du service civil « Ordre Nouveau ».

Quant au « dynamisme de ce Service Civil » voici comment M. Gibrat le conçoit :

Le travail servile étant ignoble et infâme, il convient de répartir sur tous cette charge de l'homme, qui est la conséquence de la nécessité de satisfaire aux besoins matériels.

Le service civil doit permettre de libérer l'homme du travail servile en lui substituant la machine. Sous cet aspect, le *S. C.* n'est pas une fin en soi, mais seulement le moyen d'atteindre un but. La solution suivante permet d'atteindre ces deux buts :

1. On fixe *a priori*, en vue des conséquences sociales ou financières, la durée du *S. C.* à une durée donnée, douze mois par exemple. (Les études déjà faites sur l'ensemble des problèmes « techniques » *Ordre Nouveau*, quoique encore sommaires, permettent déjà de justifier l'ordre de grandeur de ce chiffre.)

2. On organise la production en vue : *a*) d'utiliser l'effectif ainsi créé ; *b*) de substituer progressivement la machine au travail fait par le service civil.

Les résultats des études portant sur le second problème permettent de ranger les différentes activités professionnelles dans chaque industrie suivant leur taux en travail qualitatif [1]. L'effectif créé par le *S. C.*, formé de ce que nous appellerons, faute d'un meilleur terme, des travailleurs « *serviles* », permettra de faire exécuter par eux toutes les activités comprenant par exemple au plus 20 % de travail qualitatif. Tout travailleur faisant plus de 20 % sera dit, par convention, travailleur *qualifié.*

Dès que le *S. C.* fonctionnera sur ces bases, l'effort créateur de l'homme stimulé par les institutions créées par l'« Ordre Nouveau » et non bridé comme dans les circonstances actuelles, tendra : *a*) à réduire le nombre de travailleurs automatiques en leur substituant des machines ; *b*) à pousser davantage l'analyse dichotomique du travail dit « qualifié » en ses éléments quantitatifs et qualitatifs, de sorte que les travailleurs qualifiés de la première période seront scindés à la fin de celle-ci en deux groupes : le premier formé de qualifiés à plus de 30 %, par exemple ; le second formé d'automatiques.

Le second contingent de « travailleurs serviles » sera utilisé, d'une part pour remplacer les anciens travailleurs serviles qui auront fini leur temps de *S. C.* et qui n'auront pas été remplacés par la machine, et d'autre part pour substituer aux anciens travailleurs qualifiés devenus automatiques des « travailleurs serviles ». Si ce nombre total de travailleurs serviles est supérieur au contingent, la commission centrale du *S. C.* pourra soit augmenter légèrement la durée du service, soit, ce que nous estimons bien préférable, diminuer le pourcentage du travail qualifié considéré comme nécessaire pour que le travail soit conventionnellement appelé qualifié. Ce taux descendra par exemple de 20 à 18 %.

A chaque période, le même mécanisme jouera.

Automatiquement, par le jeu même du Service Civil et des influences bienfaisantes des autres institutions « *Ordre Nouveau* », la machine accomplira son rôle libérateur, et la condition prolétarienne sera supprimée progressivement et sans heurts.

[1] Ce taux est le rapport au temps total du temps consacré aux travaux qualitatifs.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

(Suite.) [1]

3. *Comptes de 1933 et budget pour 1934.*

M. Beuttner rapporte au sujet des *comptes de 1933.* Le réjouissant accroissement de l'effectif de nos membres a fait progresser, en proportion, le produit des cotisations. Les intérêts marquent aussi un léger déplacement, qui agira favorablement sur les prévisions budgétaires.

Les nombreuses séances de Commissions, en vue de l'élaboration des diverses normes et des tarifs, ont naturellement chargé les dépenses, mais on a réalisé des économies sur d'autres postes.

Nos affaires d'édition marquent des augmentations tant aux recettes qu'aux dépenses, à cause de nombreuses rééditions, d'un côté, et d'une demande plus active, de l'autre. Les dépenses, sur ce chapitre, comportent les importants honoraires d'un juriste que nous avons consulté au sujet des conditions générales applicables aux travaux du bâtiment et du génie civil, du contrat entre maître de l'ouvrage et architecte, et pour le tarif N° 103 des ingénieurs. Le volume de la *Maison bourgeoise*, prévu pour Noël 1933, n'a pu paraître à cette date pour des raisons techniques ; cela a comprimé à la fois les recettes et les dépenses.

On a attribué 3000 fr. au fonds des pensions. Les postes « Divers » accusent des recettes et des débours, concernant surtout des expertises ; nous avons eu des impôts à payer, et des frais à l'occasion de l'assemblée du Verein deutscher Ingenieure, à Zurich ; etc.

M. Beuttner donne quelques renseignements sur le *budget de 1934.* Basé presque entièrement sur les comptes de 1933, il évalue avec prudence le produit des cotisations des membres et celui des intérêts de nos dépôts.

Mais il a fallu réserver les frais afférents à la prochaine assemblée générale et aux deux assemblées des délégués prévues.

Nous espérons que les recettes, inscrites au chapitre des éditions, se réaliseront ; on pense, d'autre part, reporter sur l'exercice de 1935 une partie des frais d'acquisition concernant le volume XXVI de la *Maison bourgeoise*, Tessin I, attendu pour 1934.

[1] Voir *Bulletin technique* du 9 juin 1934, page 142.

M. Vischer, président, soutient le projet du Comité central, tendant à un nouveau versement de 3000 fr. au fonds des pensions ; il propose de porter ce capital progressivement jusqu'à 50 000 fr. L'aisance relative de la rentrée des cotisations est un bon signe pour la Société ; la nouvelle année s'annonce sous d'heureux auspices, puisque 43 candidatures ont déjà été présentées.

Les réviseurs des comptes ont déposé leur rapport et proposent l'approbation. L'orateur les remercie pour leur examen soigneux.

M. von Gugelberg, ingénieur, confirme que les réviseurs ont trouvé les comptes en ordre et ressentent une satisfaction particulière du fait que le beau legs de notre membre honoraire M. Abt, a posé la première base du fonds réservé à l'érection d'une *Maison des ingénieurs*.

M. le Dr Brown, ingénieur, fait siennes les déclarations de M. von Gugelberg et tient à exprimer au Secrétariat les remerciements de la Société pour le travail consciencieux qui a été fait.

M. Vischer, président, joint à ces remerciements ceux du Comité central.

Les comptes de 1933 sont approuvés sans réserves.

M. Vischer, président, désire joindre une remarque à la discussion des comptes et du budget ; la *S. I. A.* ne doit pas oublier que ses finances reposent, au fond, sur une base étroite ; la source principale des recettes, de la Caisse centrale, se trouve dans les affaires d'édition. Un recul sensible dans la construction pourrait provoquer un arrêt dans la vente des normes et aurait ainsi de graves conséquences sur les recettes qui en découlent. Il serait plus logique de verser le produit du commerce des normes à un fonds géré à cet effet et de voir à couvrir les frais généraux de la *S. I. A* par les cotisations des membres. Notre cotisation actuelle de 12 fr. est bien modeste ; des associations analogues demandent, en général, des participations financières fort supérieures à leurs membres. Le Comité central doit rendre les délégués attentifs au fait que, avec le montant actuel des cotisations, aucune action extérieure n'est possible dans le sens social de création de travail, d'aide aux chômeurs, etc. ; il se réserve de s'adresser aux membres en cas de besoin, pour obtenir les moyens qui seront nécessaires.

Le Comité central s'est demandé s'il conviendrait de relever la cotisation annuelle ; il préfère toutefois s'en abstenir pour le moment, parce qu'on ne voit pas nettement aujourd'hui la manière dont la Société pourrait intervenir dans les circonstances économiques actuelles, ni de quels moyens elle devrait disposer à cet effet. La *S. I. A.* doit d'abord se proposer un but précis, puis, le cas échéant, s'adresser aux membres pour obtenir d'eux les ressources nécessaires.

Le budget de 1934 est également approuvé sans réserves.

M. Vischer, président, rappelle que, suivant règlement de la *Fondation Geiser*, un concours s'ouvre pour cette année. Les moyens disponibles pourront servir à une action en faveur de nos collègues sans travail. Le Comité central demande l'autorisation de distribuer les prix tôt après la décision du jury, ceci en dérogation du règlement, qui prescrit d'attendre la prochaine assemblée générale.

M. Eichenberger propose d'autoriser le Comité central à donner, cette fois-ci, connaissance des résultats du concours selon son propre jugement. Une modification du règlement, si elle paraît nécessaire ensuite, pourra être apportée avec l'assentiment de la prochaine assemblée des délégués.

M. Vischer, président, est d'accord avec cette proposition, que l'assemblée accepte à l'unanimité.

M. Jegher, ingénieur, serait heureux de voir la *S. I. A* intervenir en faveur des techniciens sans occupation ; elle pourrait, en particulier, soutenir l'Office du travail technique pour chômeurs. Si l'on ne décidait pas irrévocablement de l'attribution du legs Abt, le laissant à disposition du Comité central, celui-ci userait de cette ressource suivant les cas ; il y aurait un avantage à ce que la *S. I. A.* possédât un capital permettant d'assumer, le cas échéant, des tâches imprévues.

M. Tobler, ingénieur, préférerait aussi réserver la libre disposition de ce fonds.

M. Vischer, président, rappelle que la création du fonds pour la *Maison S. I. A.* a été portée à la connaissance de la dernière assemblée des délégués et que les héritiers de M. Abt, notre ancien membre honoraire, sont d'accord avec cette affectation. Il est difficile désormais de changer d'avis à cet égard.

M. von Gugelberg, ingénieur, approuverait fort une action de la *S. I. A.* en faveur des techniciens sans travail ; peut-être serait-il possible d'en trouver les moyens dans la fortune de la Société. Il estime, d'autre part, exagérés les impôts payés sur le legs Abt à la Ville de Lucerne.

M. Vischer, président, déclare que le Comité central s'est efforcé, de diverses manières mais sans succès, d'obtenir une dispense de cet impôt. Le Comité central pense qu'on doit faire quelque chose pour la *Maison S. I. A.* ; il demande de ne rien changer à l'affectation de ce fonds.

M. Hœchel, architecte, appuie les propositions du Comité central, et propose de donner à cette réserve le nom de « Fonds pour la Maison des ingénieurs et des architectes ».

M. Naef, architecte, préférerait voir créer ainsi l'amorce d'un « Fonds des donateurs ». Cette appellation plus large admettrait sans autre de nouveaux apports.

M. Vischer, président, serait d'accord avec le titre de « Fonds pour la Maison des ingénieurs et des architectes », comme le propose M. Hœchel ; le legs Abt en constituera le premier élément.

Cette proposition est acceptée tacitement. *(A suivre).*

BIBLIOGRAPHIE

Les transports sur rail, route et eau, leur situation, leurs possibilités d'avenir, par *Camille Barbey*. — Une brochure (21 × 29,7 cm) de 28 pages. Hors commerce.

Dans cette brochure, consacrée principalement aux transports par rail, l'auteur signale, tout d'abord, les multiples causes de la crise des chemins de fer et donne les grandes lignes d'un vaste programme d'adaptation des chemins de fer aux conditions actuelles, par la liquidation du matériel et des installations démodés et leur remplacement par un équipement moderne construit en tenant compte des expériences faites avec les transports routiers.

S'il est relativement aisé d'établir un programme technique de modernisation des chemins de fer, sa réalisation pose des problèmes financiers particulièrement complexes qui préoccupent actuellement toutes les entreprises de transport.

M. Barbey voit la solution de ces problèmes dans la création d'organismes financiers spéciaux qui achèteraient le matériel aux constructeurs et le loueraient aux chemins de fer ; ceux-ci, modernisés, verraient croître leurs recettes, ce qui leur permettrait de payer, pour leur nouveau matériel, un loyer équitable.

Cartes postales Ferd. Hodler. — Une pochette de 8 cartes postales fr. 2.

La maison *Rascher et Cie*, à Zurich, vient d'éditer une série de cartes postales, en couleurs, d'une parfaite réussite, reproduisant huit œuvres de F. Hodler : arbrisseau, cerisier en fleurs, le printemps (allégorie), lac Léman (2 vues), soir d'automne, lac de Silvaplana.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Aménagement et décoration du terre-plein de Notre-Dame, sur la place de Cornavin, à Genève.

Sont admis à concourir : Les architectes, ingénieurs, dessinateurs, peintres, sculpteurs, techniciens, de nationalité genevoise ou domiciliés à Genève avant le 1er janvier 1934.

Le jury est composé de : MM. Maurice Braillard, conseiller d'Etat, Jean Uhler, conseiller administratif, Carl Angst, sculpteur, à Genève, professeur Hans Bernoulli, architecte à Bâle, Gabriel Bovy, architecte à Genève, Jacques Favarger, architecte à Lausanne, Dr Roland Rohn, architecte à Zurich.

Terme : 1er septembre 1934, à 18 h.

Récompenses : Fr. 3000 pour être répartis en quatre prix, au maximum.

Voir page 4 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.